


**World Food
Programme**
**Programme
Alimentaire
Mondial**
**Programa
Mundial de
Alimentos**
**برنامج الأغذية
العالمي**

EBSecretariat/2014/087

Le 11 décembre 2014

Le Secrétariat du PAM a l'honneur d'informer les États membres de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) que, conformément à l'article V(a) du Statut du PAM, le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO ont élu, le 23 avril et le 18 novembre 2014, et le 3 décembre 2014 respectivement, les États suivants pour siéger au Conseil d'administration du PAM à compter du 1^{er} janvier 2015:

Date de l'expiration du mandat (1)	Membres élus par le Conseil de la FAO	Membres élus par le Conseil économique et social
31 décembre 2015	Afghanistan Brésil (2) États-Unis d'Amérique Italie Mexique Ouganda Philippines	Fédération de Russie Inde Iraq Pays-Bas République de Corée (3) Sierra Leone Suède (4)
31 décembre 2016	Afrique du Sud Allemagne Arabie saoudite Canada Colombie Guinée équatoriale	Burundi Cuba Espagne Éthiopie Norvège Pakistan
31 décembre 2017	Australie Danemark Iran (République islamique d') (5) Libye Pologne	Hongrie Japon Panama Royaume-Uni Swaziland

Le Secrétariat saisit cette occasion pour informer les États membres que le Conseil d'administration du PAM élira son Bureau à sa première session ordinaire de 2015.

Les élections au Conseil économique et social pour la période triennale 2015/2016/2017 ont eu lieu le 23 avril (Japon, Panama, République de Corée, Royaume-Uni et Swaziland) et le 18 novembre 2014 (Hongrie). L'élection au Conseil de la FAO pour la même période triennale s'est déroulée le 3 décembre 2014.

(1) Il s'agit de la période de trois ans pour laquelle les Membres sont élus par le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO, respectivement. Pendant cette période, les États membres peuvent laisser leur place pendant un ou deux ans à un autre État membre.

(2) Le Brésil et le Guatemala sont convenus de partager ce siège au Conseil d'administration, le Brésil l'occupant en 2015, le Guatemala en 2016, puis le Brésil de nouveau en 2017.

(3) La République de Corée et la Chine sont convenues, avec l'aval du Groupe des pays de l'Asie et du Pacifique, de partager ce siège au Conseil d'administration, la République de Corée l'occupant en 2015 et la Chine en 2016-2017.

(4) La Suisse a décidé de céder sa place, à compter du 1^{er} janvier 2015. Avec l'aval des pays de la liste D, la Suède va la remplacer et achever le mandat pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

(5) Le siège occupé par roulement a été attribué à la République islamique d'Iran; il sera attribué à un pays de la Liste B pour 2015/2016/2017, de la Liste A pour 2018/2019/2020 et de la Liste C pour 2021/2022/2023.

